

association
nationale
pour une chasse
écologiquement
responsable

ANCER

ANCER 1, rue de la Truite 78550 - HOUDAN <http://assoc.orange.fr/ancer/>



Le 27 février 2007.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ANCER

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics font souvent preuve d'une étonnante mansuétude à l'égard d'une infime partie du monde de la chasse qui s'est arrogée des droits qui n'auraient probablement jamais été tolérés d'une autre catégorie sociale.

Que ce soit, lors de manifestations violentes ou de transgressions flagrantes et répétées des dates d'ouvertures et de fermeture aux gibiers migrateurs, une minorité de porteurs de fusils a enfreint les lois et règlements en toute impunité, y compris dans certains cas, avec la complicité objective des Pouvoirs Publics.

Leurs actions déshonorent la chasse et l'ensemble des chasseurs et nous chasseurs de l'ANCER estimons de notre devoir de demander que soit mis un terme rapide à ces régimes d'exceptions.

Comment en effet pourrions nous prétendre à pratiquer en paix avec le reste de la Société, si nous même, tolérons de telles dérives sans réagir.

La mascarade qui s'annonce pour le mois de Mars à l'Escrinet en Ardèche, procède d'une démarche similaire puisqu'il s'agit «d'autoriser» le braconnage de pigeons pendant leur migration de retour vers leur lieu de reproduction.

Nous ne saurions être solidaires de tels comportements qui portent préjudice à l'ensemble des chasseurs et nous demandons solennellement aux autorités de l'Etat, de prendre leurs responsabilités (y compris à la veille d'échéances électorales importantes) et de ne pas valider ce projet.

Contacts Presse : Christian DAMENSTEIN 06.08.53.33.71.